



DECISIONS DU MAIRE EXERCICE 2022

Décision n° 06/2022

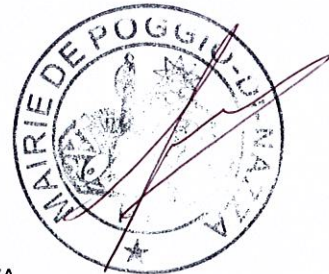
Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, visée par le Contrôle de légalité le 27 mai 2020, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu la délibération du 25 septembre 2021 visée par le contrôle de légalité le 08/10/2021 autorisant le maire à lancer et à signer le marché pour les travaux de réfection généralisée des pistes forestières,
- Vu l'appel d'offre paru dans le petit bastiais n°921 du 21 au 27 février 2022 et mis en ligne sur le site www.klekoon.com,
- Vu l'analyse des offres du 23/03/2022 établie par la société INGEVIA

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer au groupement d'entreprises **SNT PETRONI/SARL DANI/GUIDICELLI Jean François BTP** le **lot 1** (terrassements) pour un montant de **404 225.00 € HT** soit 444 647.50 € TTC

Poggio-di-Nazza le 20/06/2022



adresse / adirizzu : Chiesa 20240 POGHJU-DI-NAZZA
Tel : 0495569050 Fax : 0495569214 mairie.poggio-di-nazza@orange.fr